

## AVIS DE L'ARES

N° 2020-03 DU 11 FÉVRIER 2020

### Changement de dénomination du bachelier en vente en bachelier « sales account manager »

**Considérant** l'article 21, alinéa 1, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et de l'organisation académique des études qui attribue à l'ARES la mission d'émettre à destination du Gouvernement un avis, d'initiative ou sur demande de celui-ci, d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'un Pôle académique, sur toute matière relative à l'une des missions des établissements d'enseignement supérieur ;

**Considérant** l'organisation du bachelier en vente, depuis 2014, uniquement dans l'Enseignement Supérieur de Promotion Sociale ;

**Considérant** le courrier du 13 novembre 2019 du Conseil Général de l'Enseignement de Promotion Sociale introduisant la demande de changement de dénomination du bachelier en vente ;

**Considérant** les arguments avancés par le groupe de travail « Bachelier en vente » du Conseil Général de l'Enseignement de Promotion Sociale dont le caractère réducteur de la dénomination actuelle ainsi que l'absence de correspondance avec la terminologie utilisée dans les entreprises ;

**Considérant** la proposition de nouvelle dénomination, bachelier « sales account manager », pour les raisons suivantes : terminologie anglaise couramment utilisée dans les entreprises et expression « sales account manager » correspondant bien au profil de recrutement de « juniors » responsables du compte client ;

**Considérant** la consultation préalable des milieux professionnels et de l'Académie de la vente de la HEC qui soutiennent la proposition de nouvelle dénomination « sales account manager » ;

**Considérant** qu'aucune modification des référentiels de compétences et contenus minimaux n'est envisagée ;

#### AVIS

L'ARES émet un avis **favorable** sur la demande de changement de dénomination du bachelier en vente en **bachelier « sales account manager »**.